

## **Comité d'Experts de Gestion Adaptative – informations personnelles sur des conflits d'intérêts potentiels**

J'estime n'avoir **aucun conflit d'intérêt**, de quelque nature que ce soit, par rapport à mon travail avec le CEGA.

Je ne perçois de rétribution financière d'aucune structure potentiellement partie prenante avec la régulation de la chasse en France (association de protection de la Nature, fédérations de chasse, etc.).

Mes travaux de recherche s'orientent sur la gestion de la Biodiversité au sens large et inclut des études concernant des espèces chassables (renard en France, roussettes en Nouvelle-Calédonie), qui ont pour objectif de mesurer objectivement les conséquences de la chasse sur la dynamique des populations et le cas échéant de préconiser des recommandations à même d'assurer la pérennité des populations et de l'activité cynégétique.

Finalement, et comme mentionné dans mon CV, je fais partie du Conseil Scientifique et Technique de la LPO (et non du conseil d'administration), et ce pour les mêmes raisons qui m'ont poussé à postuler au CEGA, à savoir apporter mes compétences scientifiques pour que les réponses apportées à leur questionnement reposent sur une évidence scientifique robuste et objective.

Ma participation à ce genre de comité est indépendante de toute considération politique, économique ou partisane.

*Le 6 juin 2019,*

*Alexandre Millon*